



## Aider son enfant en versant

Par **coryne68**, le **04/03/2016** à **16:53**

bonjour

est ce que je peux aider ma fille unique en lui versant des petites sommes 200 ou 300 euros pour l'aider a payer l'essence et ses repas de midi sachant qu'elle a un petit boulot 28h par mois lui rembourser ses vetements, chaussures elle est rattachée a mon foyer et etais etudiante jusqu'a ce mois elle arrete la fac, et reprends les cours en septembre dans une ecole

merci

Par **fabrice58**, le **04/03/2016** à **18:51**

Vous ne pourrez les déduire que si elle n'est plus rattachée à votre déclaration des revenus.

Si le versement ne commence que cette année, vous pourrez encore la rattacher à votre déclaration de cette année pour 2015.

Quand elle déposera sa déclaration, elle devra déclarer les sommes versées.